



Les mâles de Lézard des souches sont essentiellement verts, et présentent une bande brune au dessus du dos (qui devient parfois verte en période de reproduction), tandis que les femelles sont entièrement marron. *Fretterans, Saône-et-Loire, 20 mai 2012.*



Lézard des souches

Lacerta agilis Linnaeus, 1758

On l'appelle aussi Lézard agile, mais il porte mal son nom. C'est assurément le moins agile de nos lézards ! Sa silhouette est trapue, sa tête courte et massive (particulièrement chez le mâle) et sa queue assez courte. Les flancs portent souvent des ocelles caractéristiques blanchâtres bordées de brun ou de noir, mais la coloration reste variable comme chez les autres lézards (JACOB & REMACLE, 2007). La bande brune sur le dessus du dos est parfois absente ! En livrée nuptiale, le mâle arbore des flancs verts vif, de même que la tête, ce qui fait qu'il est souvent confondu avec le Lézard vert occidental (particulièrement les juvéniles, les immatures ou les femelles lignées), mais le Lézard des souches n'a jamais la gorge bleue ! Il peut atteindre une taille assez conséquente (jusqu'à 27 centimètres avec la queue). On peut qualifier ce lézard de Reptile à affinités steppiques, adapté aux climats contrastés continentaux.

Description générale du lot de données

P. BERT (1864) signalait déjà l'espèce dans le département de l'Yonne. Il considérait alors que le Lézard des souches était assez commun (AC). P. PARIS (1907) indiquait qu'il était « commun dans les bois de tout le département de Côte-d'Or », alors que dans sa synthèse de 1911, il disait de lui qu'il était présent dans les bois de la plaine, mais qu'il était moins commun que le Lézard vert occidental et le Lézard des murailles. Il est probable qu'il ait un peu surestimé sa présence dans sa note de 1907. Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour que des données se précisent. La première est du val de Saône, à Saint-Jean-de-Losne (21) et correspond à un individu mis en collection au Muséum de Dijon en 1954 (anonyme). Plus tard, entre 1963 et 1974, B. FROCHOT mentionne sa présence en différentes localités de la plaine de Saône toujours (Bressey-sur-Tille, Rémilly-sur-Tille, Arc-sur-Tille, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Corcelles-lès-Cîteaux, Premières...) ce qui correspond bien aux indications de P. PARIS. Dans la Nièvre, c'est J. LAGEY qui nous apporte la première mention précise, avec l'observation d'individus dès 1968 à Château-Chinon (Champcheur). Il indique alors qu'ils semblent « occasionnels dans le verger, et plus fréquents dans les prés ». En Saône-et-Loire, M. LAROCHE et P. NOTTEGHEM signalent le Lézard des souches en 1976 dans le cadre de l'Atlas national, mais les informations précises n'ont pas encore pu être rassemblées. H. PINSTON l'observe dans ce même département le 03-08-1977, à Saint-Martin-de-Commune. Enfin dans l'Yonne, c'est B. MATHIEU qui évoque sa présence à Seignelay, sur les bords du Serein, en 1979, plus de 100 années après P. BERT !

Le Lézard des souches reste une espèce peu observée et assez méconnue : 272 données, dont seulement 137 après 1999, composent la base régionale, soit 3,1 % de l'ensemble des citations de Reptiles. Il occupe la 8^e position en termes de nombre de témoignages parmi les espèces autochtones, juste derrière la Vipère aspic, et devant le Lézard vivipare. Ces données sont réparties sur 154 stations géolocalisées, une importante partie de citations historiques n'étant pas pourvue d'informations géographiques précises. Au moins 149 communes (10,4 % des communes avec au moins une donnée de Reptile) sont ou ont été occupées (90 après 1999), de même que 103 mailles Lambert 93 10x10 km (71 après 1999). Seulement 74 personnes ont fait part de leurs observations. Ce lézard fait partie des espèces pour lesquelles la connaissance avant 1999 était localement plus importante qu'à l'heure actuelle, même si l'appréhension de sa répartition a tout de même évolué positivement. Il n'occupe que la 8^e position (ex aequo avec les Couleuvres vipérine et d'Esculape) en ce qui concerne l'évolution du nombre de données (multiplié par 2) mais tout de même la 3^e place par rapport à l'augmentation du nombre de mailles positives (x 2,2). Les densités de stations sur les mailles occupées sont très faibles (1,5). C'est l'avant dernière espèce à ce niveau, devant la Cistude d'Europe, si l'on excepte la Vipère péliade : les sites qu'il occupe et qui sont connus sont très disséminés.

Détecté sur moins d'un tiers des mailles de la région et toujours en très faible abondance, le Lézard des souches est, en l'état actuel des connaissances, une espèce rare (R). Aussi, il semble extrêmement rare, voire même absent de plusieurs régions naturelles.

Cent soixante données présentent des renseignements sur les stades observés. Dans 93,1 % des cas, des adultes ont été signalés, et dans 10 % des cas, les témoignages font mention de juvéniles. Seule une ponte a été identifiée. Pour 97 % des données renseignées (n renseigné = 203), les animaux sont vus vivants. Dans 3 % d'entre elles (six données), les contributeurs notent des individus morts. Enfin seules deux mentions font références à des lézards observés sur les routes. Ces données concernent un adulte et un juvénile, tous deux écrasés par des véhicules.

Habitats

Les habitats du Lézard des souches sont assez mal décrits dans la région et sont multiples, mais le déterminisme de leur choix selon les régions naturelles et les contextes paysagers serait à élucider. Les vergers ainsi que les jardins sont cités à plusieurs reprises dans les témoignages. Les observateurs citent également des forêts caducifoliées dont une forêt de ravin à Frêne et Sycomore (les forêts claires pouvant être fréquentées), des anciennes coupes forestières, des prairies sèches, parfois pâturées, à plusieurs reprises des bordures de routes forestières, et particulièrement des talus, des pelouses calcicoles et autres pelouses sèches, des landes (à callune notamment) - qui sont des habitats typiques de l'espèce dans d'autres régions - des bosquets, des bords de haies, un affleurement rocheux, la digue d'un étang et un enrochement du Doubs, une carrière, une sablière et des ballastières (en basse vallée du Doubs principalement). Dans ces derniers secteurs, en bordure du Doubs, on peut croiser l'animal sur des substrats secs et caillouteux (dans les anciennes ballastières, mais également sur les chemins de graviers), dans des zones herbacées et buissonnantes (saules notamment ; MEZANI, comm. pers.). Sont mentionnés également des milieux relativement humides comme des prairies humides et mégaphorbiaies, des bordures de ruisselets en prairie, des milieux tourbeux, un bord d'étang, où il pourrait utiliser par exemple les touradons de carex comme place de thermorégulation, de ponte ou d'estivage (VACHER & GRAITSON, 2010). La présence de végétation relativement basse de type bruyère, apte à procurer des abris contre un ensoleillement trop intense, mais laissant également des plages dégagées de sol nu, est l'une des exigences bien connues de l'espèce en Wallonie (JACOB & REMACLE, 2007), mais semblerait s'appliquer à une partie des habitats bourguignons fréquentés. Une végétation trop dense est généralement défavorable, tout comme une couverture importante par les ligneux. Certains substrats meubles sont recherchés, l'espèce pouvant y creuser des terriers pour s'y abriter (JACOB & REMACLE, 2007). Les sols sableux à graveleux, comme ailleurs en Europe, semblent très appréciés, ce qui explique en partie la présence de l'animal dans les grandes vallées alluviales de Bourgogne.

Les données analysables et restituées dans l'histogramme d'analyse d'occupation du sol sont peu nombreuses (n = 33). Il convient donc de rester très prudent quant aux conclusions à en tirer. Le Lézard des souches apparaît toutefois comme l'une des espèces les plus liées aux milieux forestiers : les forêts de feuillus et mélangées représentent 32,6 % de l'occupation du sol autour des stations précises d'observation, tandis qu'elles ne couvrent que 25,9 % de la région et



Le Lézard des souches apprécie les milieux semi-ouverts des coupes en régénération et les layons.
Forêt des Bertranges, Raveau, Nièvre, 2006.



Layon forestier et pelouse oligotrophe. 2007.

20,8 % des habitats autour de l'ensemble des stations de Reptiles. Aussi, il y est fréquemment observé. Les forêts de conifères sont également sur-représentées par rapport à l'échantillon. Même si très légèrement en deçà de leur niveau dans l'échantillon, prairies et bocage occupent une part importante des habitats à proximité des points d'observation, et l'espèce y est fréquemment signalée (c'est le type d'occupation du sol dominant au niveau des stations d'observation). Enfin, les milieux semi-ouverts affichent des valeurs supérieures à l'échantillon et à la valeur régionale, de même que les cultures (sans que cela n'apparaisse significatif), tandis que les zones urbanisées et autres zones artificielles ne sont pas représentées. Cependant, plusieurs données en milieu périurbain ne sont pas géolocalisées précisément et ne rentrent donc pas dans cette analyse.

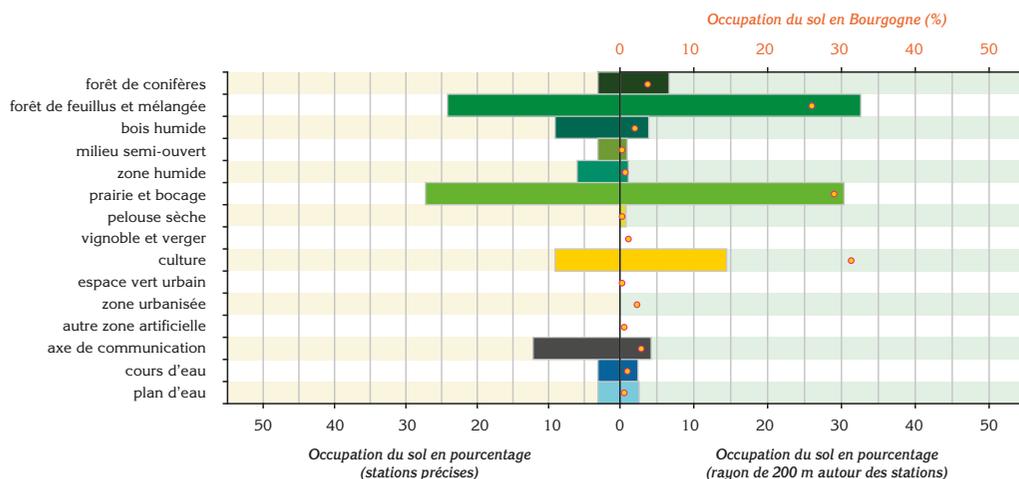
Les cas d'introduction dans des habitations sont peu nombreux.

Le 07-07-1998 à Malay-le-Grand (89), J.L. DE RYCKE capture une femelle gravide qui était rentrée dans une maison.

En ce qui concerne les micro-habitats utilisés par l'espèce, les tas de feuilles, de branchages ou de bois sont mentionnés à quelques reprises, de même que les murets. L'animal est parfois trouvé sous divers objets. Ces éléments sont particulièrement importants lorsque la végétation est manquante (JACOB & REMACLE, 2007) et lui servent de zones de repli.

Le 21-06-1999, F. HOSDEZ découvre une femelle gravide sous une ruche, à Missery (21), en compagnie de Coronelles lisses. Le 01-05-2000, il observe un adulte sous un abri en composite à Saint-Léger-Vauban (89). À Marzy (58), le 05-08-1982, D. GIRAULT trouve un individu sous une écorce, dans une lande sableuse. A. MARTAUD et P. VOCORET détectent un adulte sous des pierres à Champlost (89), le 14-04-2003.

Le Lézard des souches a également été observé en héliothermie sur une borne marquant une limite de terrain (Fretterans (71), D. GUIZON, 26-05-2006), ainsi que sur une taupinière en prairie (Lamarche-sur-Saône, C. VOINOT, 29-04-2011).



Occupation du sol des stations de Lézard des souches (n = 33).



Nicolas VARANGUIN

Prairie mésophile abandonnée, colonisée par les ronces et les genêts, dans le sud Morvan, milieu propice au Lézard des souches.
Les Bourbas, Villapourçon, Nièvre, 13 mai 2009.



Nicolas VARANGUIN

Mâle de Lézard des souches dans son habitat, ici une haie bocagère.
Les Mondons, Saint-Brancher, Yonne, 8 juin 2007.



Nicolas VARANGUIN

Talus en bord de chemin et ourlet forestier, procurant des zones d'exposition intéressantes pour le Lézard des souches.
Gerbault, Villapourçon, Nièvre, 13 mai 2009.



Nicolas VARANGUIN

Lande sèche à callune et ourlet à fougère aigle dans une forêt de pente.
Les Brûlés d'Avaux, Villapourçon, Nièvre, 13 mai 2009.



Alain DESBROSSE

Milieu d'observation du Lézard agile, en basse vallée du Doubs.
Champ Chaudière, Fretterans, Saône-et-Loire, 12 mai 2009.



Nicolas VARANGUIN

Végétation herbacée avec genêt à balais, recolonisant une coupe forestière du haut Morvan montagnard.
Les Buteaux, Fâchin, Nièvre, 8 septembre 2009.



Une souche et son lézard !



Paillage d'un potager dans lequel le Lézard des souches a pondu en 2012.

Les Bries, Appoigny, Yonne, 22 août 2012.



À la Roche Percée, dans le nord Morvan, en bord de Cure, le Lézard agile cohabite avec des espèces plus thermophiles, comme le Lézard vert occidental ou le Lézard des murailles.

Pierre-Perthuis, Yonne, 8 avril 2006.



Verger en lisière de forêt, fréquenté par le Lézard agile. L'unique tonte annuelle sur une partie de la parcelle, en laissant les herbes coupées sur place, et la présence de mousse au sol, maintenaient une certaine humidité, au niveau du sol, certainement favorable à l'espèce. *Malay-le-Grand, années 1990.*



Ancienne coupe forestière.

Morvan central, 3 juin 2007.



Le Lézard agile est régulièrement observé en basse vallée du Doubs. Ici, un milieu de vie au Pâquier, à Lays-sur-le-Doubs.

Saône-et-Loire, 8 mai 2012.



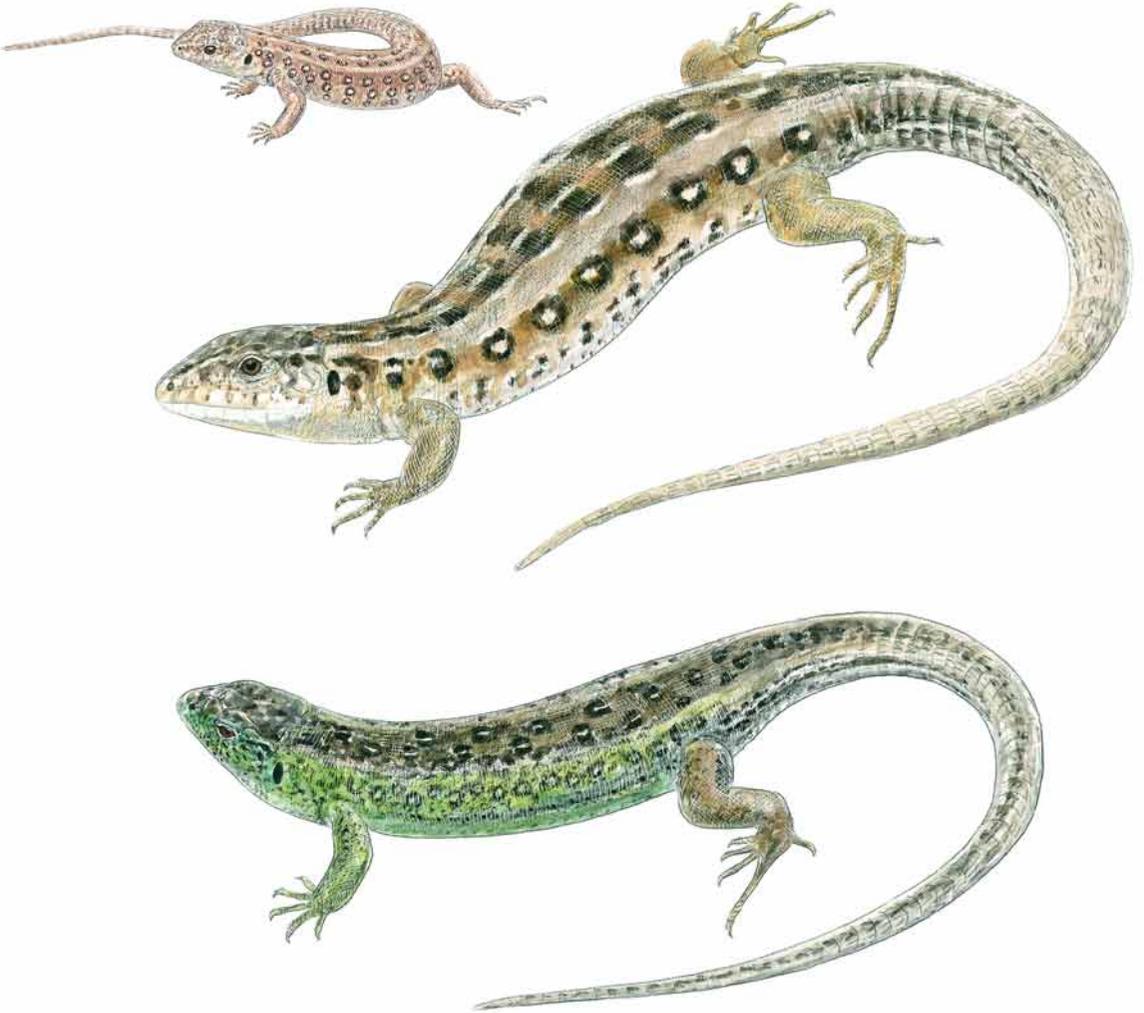
La basse vallée du Doubs accueille des populations assez remarquables de Lézard agile. Les milieux sont toutefois très dégradés et inhospitaliers dès que l'on s'éloigne du cours d'eau.

Lays-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire, 5 mai 2003.



Dans le val de Saône, on rencontre régulièrement le Lézard des souches, notamment dans les zones de clairières forestières, de friches, les lisières de bois et bosquets, ou les franges des layons dégagés.

Lamarche-sur-Saône, Côte-d'Or, 12 juillet 2005.



Jean Chevallier
2006

Distribution

Paléarctique, le Lézard des souches est largement répandu et est qualifié d'espèce médio-européenne continentale, tolérant de grands écarts de température entre l'été et l'hiver, et présentant une aversion pour une humidité atmosphérique marquée. Sa répartition s'étend de la France et de l'Angleterre jusqu'au sud de la Scandinavie et à la Sibérie centrale (JACOB & REMACLE, 2007). L'espèce est absente de l'Ouest de la France et du pourtour méditerranéen. Ailleurs dans le pays, son aire est plus ou moins morcelée, sans doute partiellement en raison d'une hétérogénéité dans la couverture de prospection (VACHER & COCHARD, 2012). On note aussi l'existence d'une population pyrénéenne isolée, constituée par une sous-espèce particulière (VACHER & GRAYSON, 2010). Dans la région limitrophe de Franche-Comté, il est assez commun (PINSTON *et al.*, 2000).

La répartition du Lézard des souches en Bourgogne est conforme à ce que l'on observe au niveau national : une distribution morcelée avec de vastes zones inoccupées. Les raisons sont certainement multiples : un manque de témoignages sur cette espèce aussi discrète que méconnue ; des populations relativement faibles ; des secteurs peu propices vraisemblablement inoccupés. Sa présence est toutefois notée dans les quatre départements, de manière relativement comparable. On peut vraisemblablement noter une corrélation entre sa répartition et celle des terrains siliceux et la recherche d'une certaine humidité atmosphérique, ainsi que certaines similitudes avec la distribution de la Coronelle lisse. Ainsi, une majeure partie du Morvan semble occupée du nord (bas Morvan septentrional, vallées de la Cure et du Cousin dans l'Yonne et la Nièvre) au sud (bas Morvan méridional et massif de Luzy, 71). Des signalements répétés indiquent aussi sa présence en Sologne bourbonnaise (58 et 71), dans le haut Charolais (71), en Puisaye (89, où G. SAVÉAN indique qu'il n'est pas très commun [1990]), ou encore en Champagne humide dans le nord auxerrois (89). Les terrains alluvionnaires lui semblent également propices, qu'ils soient sableux, graveleux voire même argilo-limoneux. Les bords de Loire et ses terrasses alluviales sont régulièrement colonisés dans leurs parties semi-ouvertes, de même que le val de Saône et du Doubs. Au-delà, il occupe

différents massifs forestiers de la plaine de Saône, comme le mentionnait P. PARIS (1911), à la faveur notamment d'allées forestières ouvertes, de coupes et de clairières, où les populations sont sans doute assez isolées. Dans une moindre mesure, il est signalé dans d'autres régions argileuses (pays d'Othe, Gâtinais (89), Auxois, pays d'Arnay (21), bassin d'Autun, Bresse, Charollais houiller (71), ...) ou sur des zones d'affleurements, de plateaux et côtes calcaires (vallées de l'Yonne et de la Cure, Champagne crayeuse (89), Barséquanais, montagne châtilonnaise, côte et arrière-côte dijonnaises (21)...).

Il n'est que peu noté sur la côte chalonnaise et moins encore sur la côte mâconnaise (71). Les données manquent également sur une majeure partie du plateau nivernais (58), du plateau châtilonnaise et de la vallée châtilonnaise (21). Globalement les zones d'affleurements calcaires semblent être moins propices, mais l'absence dans ces dernières entités serait à vérifier.

Le Lézard des souches est présent des plus basses vallées du nord de l'Yonne aux monts du Morvan (58 et 71) et du massif du Beaujolais (71), sans toutefois avoir été signalé sur les plus hauts reliefs. Les altitudes les plus basses se situent aux alentours de 70 mètres et les stations les plus hautes culminent à près de 700 mètres. Par rapport à la répartition des classes d'altitude en région et dans l'échantillon global, on notera que la classe de 200 à 300 mètres est nettement sous-représentée parmi les stations du Lézard des souches, tandis que celles de 100 à 200 mètres et surtout de 500 à 700 mètres sont sur-représentées. Le nombre de stations analysées est plutôt faible, et ces constats s'expliquent vraisemblablement plus par le fait que les biotopes les plus propices en Bourgogne sont situés le plus souvent en plaine ou sur certains reliefs que par un préférendum marqué pour telle ou telle tranche d'altitude. Aussi, les plus hauts reliefs de la région ne devraient pas être évités si des habitats propices sont disponibles. Il est par exemple bien répandu à plus de 900 mètres d'altitude dans le Massif central, sous un climat nettement montagnard (GENIEZ & CHEYLAN, 2012).

J.L. DE RYCKE le trouve dans le bourg d'Etigny (89) le 30-09-1996, à environ 70 mètres. Il est observé à Champlay (89) au lieu dit « Les Fouilles » à environ 80 mètres par D. DUCHESNE le 17-03-2004. Il est signalé par le CENB à Uchon (71) en 1996 à environ 650 mètres, et entre 650 et 700 mètres à Matour (71) par L. GASSER, le 15-08-1999.

État de la connaissance sur la distribution

Discret et peu abondant, le Lézard des souches reste une espèce mal connue. Bien que les régions naturelles les plus attractives ont certainement pu être identifiées, les zones lacunaires nécessiteraient pour la plupart des compléments d'inventaire pour permettre de statuer sur leur occupation réelle par ce Reptile. La connaissance est toujours considérée comme faible en 2012.

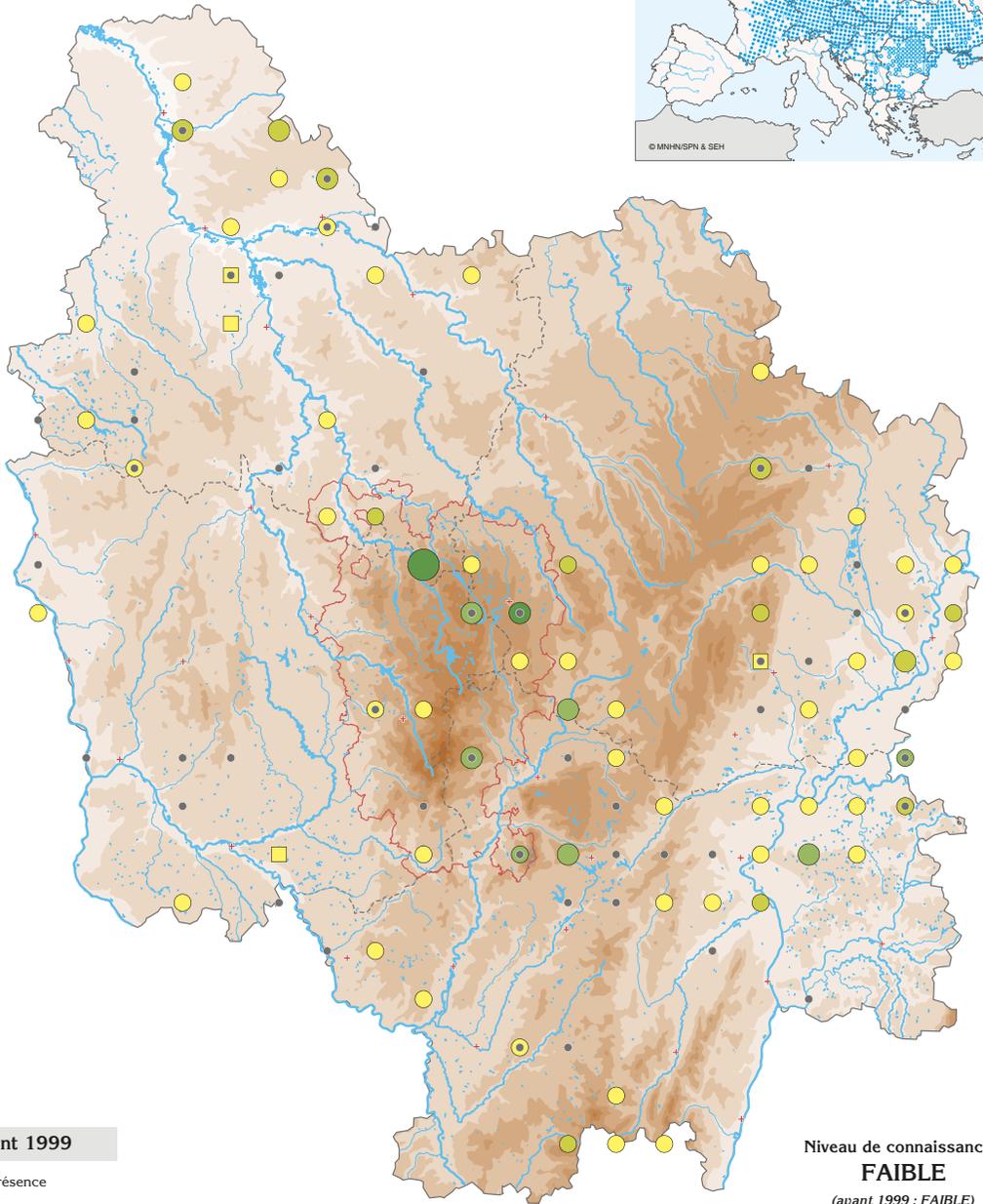
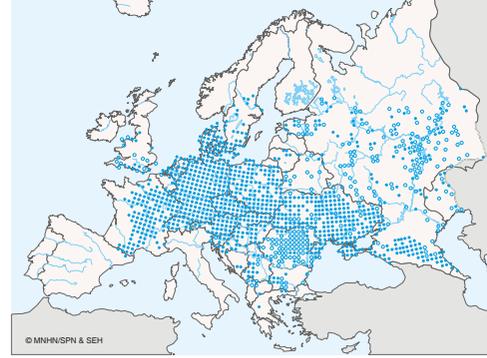
Robert CUVÉRIANT



Mâle de Lézard des souches. L'espèce présente un aspect plus trapu que le Lézard vert occidental.
Etalans, Doubs, juin 1976.

Lézard des souches

Lacerta agilis Linnaeus, 1758



Avant 1999

● présence

Après 1999

Nombre de stations géolocalisées

- 30 et plus
- 15 à 29
- 5 à 14
- 3 à 4
- 2
- 1

■ présence, stations non géolocalisées

Surface occupée théorique

- > à 5 000 hectares
- 2 500 à 4 999
- 1 500 à 2 499
- 1 000 à 1 499
- 500 à 999
- < à 500

Niveau de connaissance : **FAIBLE**

(avant 1999 : FAIBLE)

	0%	1%	2%	4%	8%	16%	32%	64%	100%
données	avant 1999			135					
	après 1999			137					
stations	avant 1999			53					
	après 1999			104					
communes	avant 1999				70				
	après 1999			90					
maillles	avant 1999					47			
	après 1999					71			
observateurs	avant 1999					37			
	après 1999					48			
rareté	temporelle				AR				
	spatiale				AR				

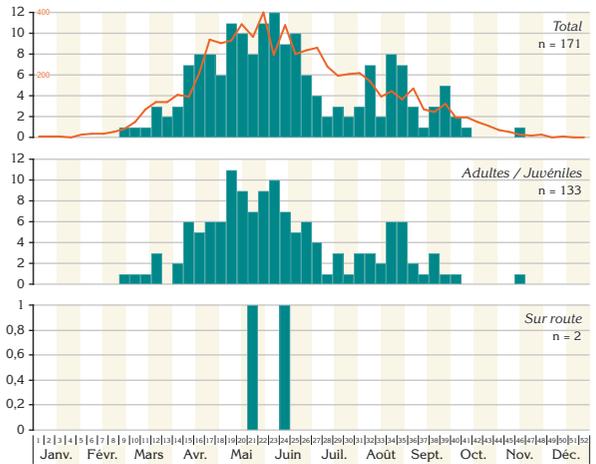
Phénologie

Même si les données restent partielles, le Lézard des souches semble débiter timidement son activité en sortie d'hiver. Il lui faut des températures assez douces pour cela : 12 à 16°C au sol, 16 à 20°C dans l'air en journée (VAN NULAND & STRIJBOSCH, 1981). Les premières données sont collectées début mars, les mâles étant les premiers à sortir d'après la littérature (VACHER & GRATSON, 2010). En semaine 15 (9 avril), les témoignages deviennent plus nombreux, puis un plateau est atteint en semaine 19 (7 mai) qui se poursuit jusqu'à la semaine 25, vers la fin du printemps (24 juin). Cette période correspond à celle des affrontements entre mâles, alors très actifs (JACOB & REMACLE, 2007), puis des accouplements, de la gestation et enfin de la ponte. On note ensuite un creux en juillet, qui n'est pas nécessairement significatif, puis davantage d'observations jusqu'en semaine 39 (30 septembre), avec notamment l'éclosion des œufs et la dispersion des juvéniles. Très rapidement les mentions déclinent. On n'en dénombre que quatre entre les semaines 40 et 46 (du 1^{er} octobre au 18 novembre). L'entrée en hivernage, très long chez cette espèce, se fait très certainement généralement entre fin septembre et octobre. On ne dispose d'aucune donnée en plein hiver.

La donnée collectée le plus tôt en saison correspond à un adulte observé à Treigny, en Puisaye (89), le 04-03-1996, par T. BARRAL. La plus tardive est du 12-11-1995, T. CAIGNANT signalant une femelle en forêt de Breuil, à Dun-les-Places (58).

Différentes données nous renseignent plus précisément sur les périodes de gestation, de ponte ou d'éclosion. Des femelles gravides sont notées entre mi-mai (13-05-2009, A. CARTIER, Chissey-en-Morvan [71] ; 30-05-2003, M. BOFFET, S.G. ROUÉ, N. VARANGUIN, Auxonne [21]) et début juillet (07-07-1998, J.L. DE RYCKE, Malay-le-Grand [89]). Certaines sont observées creusant le sol pour y déposer leur ponte le 4 juin (04-06-2002, L. GASSER, Saint-Ambreuil [71]) et le 8 juillet (08-07-1998 à 18 heures, J.L. DE RYCKE, Malay-le-Grand [89]). Des œufs sont signalés le 3 août (03-08-2012, P. MEUNIER, Appoigny [89], informations ne figurant pas dans l'histogramme) ainsi que le 11 août (11-08-1999, J.L. DE RYCKE, Malay-le-Grand [89]), tandis que des éclosions sont signalées dès la première quinzaine d'août : le 7 août (07-08-2002, O. BARDET, Beire-le-Châtel [21]) et le 13 août (13-08-2012, P. MEUNIER, Appoigny [89], informations ne figurant pas dans l'histogramme). L'incubation durerait entre six semaines et plusieurs mois (JACOB & REMACLE, 2007). Il faut noter qu'en Europe les femelles peuvent déposer une à trois pontes par an, selon les régions et les conditions météorologiques du printemps (RYKENA, 1988).

Deux données seulement, en mai et juin, correspondent à des déplacements sur les routes, lors de la période d'activité de reproduction (déplacement des mâles, recherche des sites de ponte par les femelles).



Phénologie du Lézard des souches.



Les femelles gravides ont des besoins d'exposition au soleil supérieurs aux autres individus. Celle-ci était en insolation dans une prairie, en bordure de haie. Les Charmois, Chissey-en-Morvan, Saône-et-Loire, 13 mai 2009.



Œufs de Lézard des souches dans la terre d'un jardin. Les Bries, Appoigny, Yonne, 13 août 2012.



Lézard des souches nouveau-né.
Les Bries, Appoigny, Yonne, 20 août 2012.



Femelle de Lézard des souches se dissimulant
parmi les feuilles mortes.



Les femelles de Lézard des souches sont marron ; elles arborent aussi une rangée d'ocelles blancs cerclés de brun sur le haut des flancs.
Voie du Tacot, les Chevannes, Anost, Saône-et-Loire, juin 2008.

Effectifs et observations remarquables

Encore plus que pour les autres espèces de Reptiles, les effectifs détectés sont toujours très faibles. Dans 86,1 % des cas (n renseigné = 144) un seul individu adulte est noté. Au maximum, se sont deux adultes seulement qui ont pu être comptabilisés (même si toutes les données ne sont pas précises à ce sujet, certaines mentionnent juste « plusieurs adultes ») ! Au sein de son aire européenne, les densités pourraient être de l'ordre de quelques dizaines d'individus à l'hectare (JACOB & REMACLE, 2007), et jusqu'à 150-300 comme dans certains sites favorables en Angleterre (CORBETT, 1988). En France, ce sont plutôt des densités de quelques individus à une trentaine d'individus à l'hectare qui sont relevées au maximum, rarement plus (FRANÇOIS, 1999 ; PINSTON *et al.*, 2000 ; NAULLEAU, 1990). En ce qui concerne les juvéniles, P. MEUNIER dénombre sept juvéniles le 13-08-2012 issus d'une même ponte, à Appoigny (89), une ponte pouvant comprendre quatre à 15 œufs (DE WITTE, 1948 ; ELBING *et al.*, 1996).

Un cas de prédation est relaté : le 01-05-2000, à Saint-Léger-de-Fougeret (58), J. LAGEY surprend une Coronelle lisse en train de déglutir une femelle de Lézard des souches.

P. MEUNIER indique un milieu de ponte particulier, mais sans doute régulièrement utilisé par l'espèce : les œufs étaient enfouis dans le paillage d'un potager.



Femelle de Lézard des souches en héliothermie,
perchée dans des herbacées.
Étang de la Coudre, Saint-Germain-lès-Buxy, 4 mai 2008.

Atteintes et menaces

Les informations apportées par les contributeurs sont quasi inexistantes. Les cas de mortalité sur les routes sont rarement observés. La circulation automobile n'est sans doute qu'un problème ponctuel chez cette espèce mais peut tout de même tuer certaines femelles se rendant sur leurs sites de ponte, ou des individus (immatures notamment) en dispersion. Comme pour d'autres Reptiles fréquentant les bords de routes, les opérations de fauche peuvent être certainement lourdes de conséquences, même si ce lézard sera plus prompt à se réfugier à l'abri que l'Orvet fragile par exemple. De surcroît, les gyrobroyages ras entraînent une destruction de la végétation propice et des abris en surface.

En Europe, la perte et la dégradation de ses habitats constituent les principales menaces. Les boisements des milieux qu'il occupe, comme les landes, qu'ils soient volontaires (plantations) ou non (déprise rurale occasionnant un envahissement progressif par les ligneux et une fermeture), l'urbanisation galopante, l'aménagement de carrières désaffectées, la mauvaise gestion des lisières (banalisation des strates de végétation, disparition des ourlets structurés) sont autant de facteurs qui peuvent parfois se cumuler, et conduire à des extinctions locales. Aussi, chacun d'eux peut engendrer des déconnexions des stations par la frag-

mentation des paysages qu'ils occasionnent, d'autant plus que l'espèce présente des capacités de déplacement moyennes, ce qui fait du Lézard des souches l'un des Reptiles les plus sensibles à ce phénomène. Les seuls corridors disponibles dans certaines régions sont les voies ferrées ou bordures de réseaux routiers (JACOB & REMACLE, 2007).

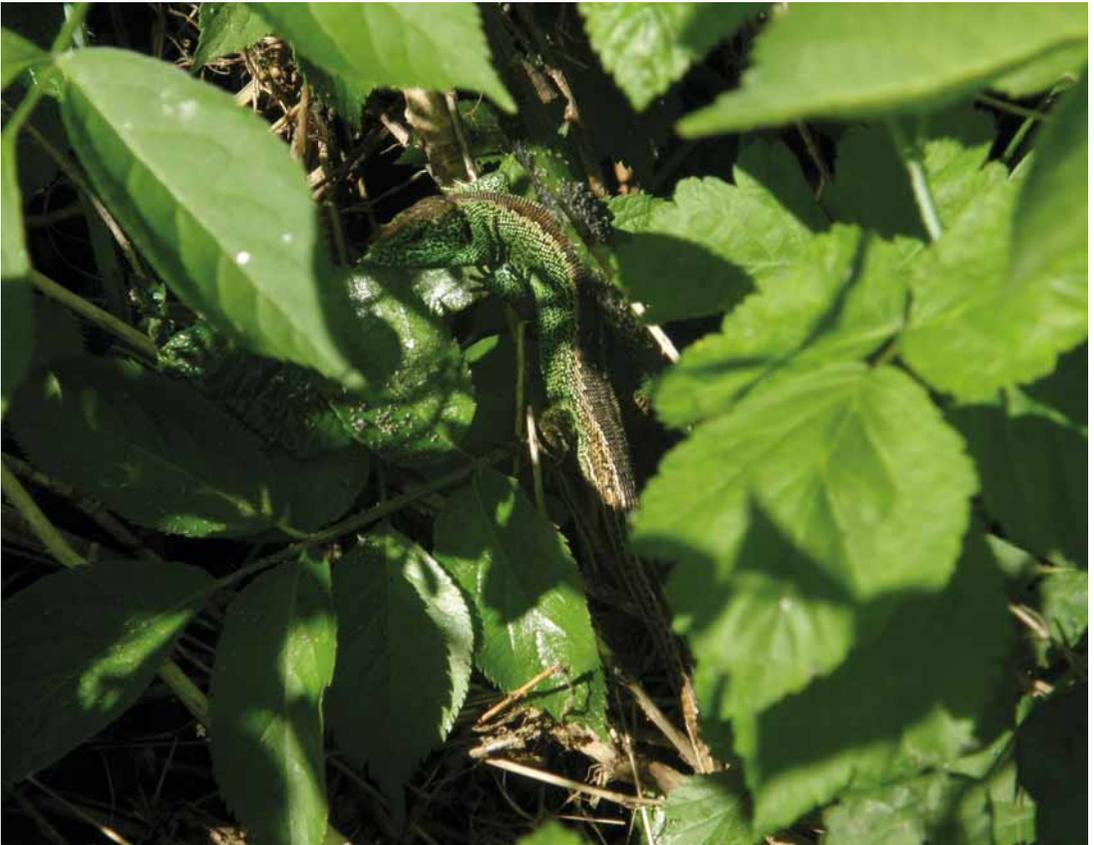
L'évolution climatique influe certainement sur les populations du Lézard des souches, mais peut aussi être un élément positif. Ce fait n'est pas suffisamment documenté en région. Elle pourrait toutefois favoriser le Lézard vert occidental au détriment du Lézard des souches dans le processus de compétition qui peut s'opérer entre ces deux espèces.

Comme les autres espèces de lézards partiellement inféodés à l'habitat humain, la prédation par les animaux domestiques, en particulier par les chats, dans les villages et en périphérie, doit être relativement importante.

Le 14-06-2006, dans le bourg de Saint-Prix (71), L. GASSER signale un chat ayant attrapé un mâle de Lézard des souches.

On peut noter enfin que S. MEZANI a trouvé à plusieurs reprises des individus qui semblaient piégés dans une barrière canadienne, dans laquelle ils étaient tombés, à Fretterans (71).

Brigitte GRAND



Mâle en héliothermie, dissimulé parmi la végétation.
Saône-et-Loire, 30 avril 2011.

Évolution

Les tendances évolutives de l'espèce sont encore plus mal connues que sa répartition régionale. Les statuts qui lui étaient attribués par P. BERT dans l'Yonne et P. PARIS en Côte-d'Or semblent cependant un peu plus optimistes qu'à l'heure actuelle. Il est probable que ce lézard a subi en Bourgogne une régression sensible au cours de ces dernières décennies, comme ce qui est constaté ailleurs en Europe de l'Ouest (JACOB & REMACLE, 2007) mais les données, pour l'affirmer, sont insuffisantes. On notera que 31,1 % des mailles de présence ne présentent pas de données récentes, ce qui est relativement important, et peut être le signe d'un déclin. Sans que l'espèce n'ait nécessairement disparue de ces mailles, les probabilités de la détecter,

suite à des affaiblissements des populations, sont sans doute désormais plus faibles. Aussi, la situation du Lézard des souches en Europe occidentale n'est pas rassurante. En Angleterre, ses populations se sont effondrées au cours du XX^e siècle (GENT, 1994) ; en France, le déclin est avéré dans le nord et le nord-est du pays, et les populations du sud s'isolent. Aux Pays-Bas, il a été estimé à 25-50 % (CREEMERS, 1996), tandis que l'espèce régresse aussi en Wallonie de manière certaine et importante (JACOB & REMACLE, 2007). C'est un Reptile à surveiller désormais de très près avant que la dégradation de sa situation ne soit irréversible. Une amélioration de sa répartition et des suivis ciblés devrait s'opérer prioritairement.

Premiers observateurs de l'espèce par maille

Lacerta agilis Linnaeus, 1758

E069N668 : POINTECOUTEAU N., 2002 ; E069N669 : CLAVIER J.-L., 1987 ; E069N672 : SAVEAN G., 1994 ; E070N665 : GIRAULT D., 1982 ; E070N672 : SAVEAN G., 1999 ; E070N674 : FEDOROFF E., 2004 ; E071N671 : BARRAL T., 1996 ; E071N672 : BARRAL T., 1997 ; E071N673 : 1997 ; E072N662 : ESSAYAN R., 2008 ; E072N664 : WILLEM H., 1982 ; E072N665 : WILLEM H., 1982 ; E072N678 : DE RYCKE J.-L., 1992 ; E072N679 : FEDOROFF E., 2004 ; E073N665 : WILLEM H., 1982 ; E073N674 : EDERLE R., 2006 ; E073N675 : MATHIEU B., 1997 ; E073N676 : DUCHESNE D., 2004 ; E074N662 : WILLEM H., 1987 ; E074N663 : ESSAYAN R., 2009 ; E074N671 : CLAVIER J.-L., 1985 ; E074N675 : MATHIEU B., 1979 ; E074N677 : MARTAUD A., VOCORET P., 2003 ; E074N678 : DE RYCKE J.-L., 1999 ; E075N661 : DUBOC P., 1984 ; E075N670 : ANONYME, 1999 ; E075N672 : DUCHESNE D., 2004 ; E075N676 : MATHIEU B., 1994 ; E075N677 : MATHIEU B., 1988 ; E076N661 : GASSER L., 2001 ; E076N666 : LAGEY J., 1968 ; E076N670 : FEDOROFF E., 2003 ; E076N671 : CHAMBAUD F., MENY G., 1990 ; E076N675 : FEDOROFF E., 2004 ; E076N676 : MATHIEU B., 1991 ; E077N660 : GASSER L., 2010 ; E077N663 : COURNAULT L., RUFFONI A., 2011 ; E077N664 : GIRAULT D., 1988 ; E077N666 : PICARD D., 2001 ; E077N669 : ANONYME, 1999 ; E077N673 : BARDET O., 1993 ; E078N665 : SIRUGUE D., 1996 ; E078N668 : CAGWANT T., 1995 ; E078N669 : VARANGUIN N., 1999 ; E078N675 : FEDOROFF E., 2003 ; E079N659 : GASSER L., 1997 ; E079N663 : 1996 ; E079N667 : VAN LAAR V., 2005 ; E079N668 : SIRUGUE D., 1993 ; E080N657 : DURV B., 2000 ; E080N659 : DUBOC P., 1984 ; E080N662 : DUBOC P., 1984 ; E080N663 : MILLARD R., 2008 ; E080N665 : GENTILIN C., 1997 ; E080N666 : GASSER L., 1999 ; E080N667 : SIRUGUE D., 2006 ; E080N669 : HOSDEZ F., 1999 ; E081N657 : ROUE S. G., 1999 ; E081N658 : GASSER L., 1999 ; E081N662 : LAROCHE M., 1994 ; E081N663 : GENTILIN C., 1997 ; E081N664 : PINSTON H., 1977 ; E081N665 : GASSER L., 2006 ; E081N666 : BARDET O., 2002 ; E082N657 : ROUE S. G., 1999 ; E082N662 : DESBROSSE A., 2003 ; E082N663 : VACHER A., 1994 ; E082N664 : SANTER J., 2006 ; E083N661 : VACHER A., 1995 ; E083N662 : GASSER L., 2002 ; E083N663 : COURATIER C., GIRAULT D., 1997 ; E084N662 : GRAND B., 2007 ; E084N663 : GAYET P., 2000 ; E084N664 : GRAND B., 2000 ; E084N666 : BERT D., FAIVRE B., 1987 ; E084N667 : BERT D., FAIVRE B., 1987 ; E084N668 : OBSTETAR P., 2001 ; E084N669 : RUFFONI A., 2007 ; E084N671 : SERRAULT E., 1983 ; E084N673 : MILLEY O., 2000 ; E085N660 : 1995 ; E085N663 : GRAND B., 2003 ; E085N664 : GRAND B., 2003 ; E085N666 : VOINOT C., 2009 ; E085N667 : FROCHOT B., 1965 ; E085N669 : CHIFFAUT A., 2001 ; E085N671 : FROCHOT B., 1963 ; E086N663 : THOMAS E., 2009 ; E086N664 : BERTHIER L., MEZANI S., 2010 ; E086N665 : MEZANI S., 2004 ; E086N667 : BEDRINES G., 1999 ; E086N668 : SERRAULT E., 1983 ; E086N669 : FROCHOT B., 1964 ; E086N670 : BARDET O., 2002 ; E087N664 : FROCHOT B., 1984 ; E087N665 : MARION E., 1993 ; E087N666 : ANONYME, 1954 ; E087N667 : SERVANT H., 2004 ; E087N668 : FROCHOT B., 1974 ; E087N669 : BARDET O., 2009 ; E088N667 : BOFFET M., ROUE S. G., VARANGUIN N., 2003 ; E088N668 : COUASNE J.-P., 2006 ; E088N669 : COUASNE J.-P., 2004